

AFFAIRE N° 15

INSCRIPTION au budget de 1956 de la subvention de l'Education Nationale: 4ème acompte pour l'Ecole de la Bretagne n° 2 - 5ème acompte pour l'Ecole de la Bretagne n° 1 - 1er acompte pour l'école de Ste-Cletilde et 5ème acompte acompte pour l'Ecole de St-François.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 22 Décembre 1956

Mesdames,

Messieurs,

Par avis de crédit n°s 45 - 46 - 47 et 48, la Trésorerie affecte au Budget de la Commune (Exercice 1956) pour la subvention des écoles dans les quartes, les versements suivants:

4ème acompte pour l'école de la Bretagne n° 2: 581.466.-
1er acompte pour l'Ecole de Ste-Cletilde .. 1.462.273.-
5ème acompte pour l'Ecole de St-François .. 787.381.-
5ème acompte pour l'Ecole de la Bretagne n°1 454.075.-

Total 3.285.195.-
=====

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter, par autorisation spéciale, l'inscription du montant de ces subventions:

En recettes, au chapitre XVI n° 13 3.285.195.F

En dépenses, au chapitre XXXII n° 14 3.285.195 F

Le Maire,

Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

Vu et soumis à
l'approbation de Monsieur le Préfet
St Denis, le 10 Mars 1957
P. le secrétaire général
le Chef de Division délégué
Signé: F. J. Gavarini

Approuvé
St Denis, le 18 Mars 1957
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: R. Petit